

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Band:** 42 (1971)  
**Heft:** 8

**Artikel:** Intégration européenne et politique d'entreprise  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-825173>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Intégration européenne et politique d'entreprise

L'élargissement du Marché commun des « Six » avec l'adhésion de la Grande-Bretagne et de trois autres pays va donner de nouvelles dimensions économiques au Vieux-Continent et, à long terme, il peut en naître un espace économique comparable aux Etats-Unis tant en capacité productive qu'en pouvoir d'absorption en biens de consommation et en services. Les industriels et les commerçants suisses font bien de s'y préparer. De manière générale, ils sont bien équipés et ils sont convaincus d'avoir à concevoir une stratégie d'entreprise adaptée aux nouvelles données et cela indépendamment de la forme par laquelle la Suisse pourra participer à l'ouverture réciproque des marchés de la CEE et de l'AELE.

L'étude approfondie que vient de publier le « Vorort » en fournit la preuve. Elle se fonde sur une très large enquête menée au sein des entreprises suisses sur le thème « aspects économiques de l'intégration européenne, vus dans la perspective suisse ». Les conséquences qui s'imposent rejoignent la thèse défendue depuis longtemps déjà par le conseiller fédéral Brugger selon laquelle nous serons obligatoirement concernés par l'intégration de la CEE, quels que puissent être le caractère de nos relations avec le Marché commun.

Les rapports propres à chaque branche constituent la partie la plus volumineuse du document du « Vorort ». On en a tiré, dans un chapitre très succinct, les mesures de politique d'entreprise et de politique économique qui s'imposent face à un élargissement et à un approfondissement du mouvement d'intégration. Au niveau de chaque entreprise, les mesures suivantes sont mises au premier rang : nouvel effort de rationalisation, d'ailleurs déjà imposé par le manque structurel de main-d'œuvre ; passage, dans la mesure des possibilités techniques, à la fabrication en grandes séries et à la production de masse ; mise au net des assortiments offerts dans le sens d'une spécialisation accrue, le renforcement de la concurrence internationale entraînant une concentration encore plus accentuée de l'effort sur les produits de haute qualité ; cela sous-entend, à son tour, un engagement suffisant de moyens matériels et personnels dans la recherche et le développement.

D'autres mesures concernent le « marketing », la publicité, l'organisation des services et l'information de la clientèle. De même le processus de transfert de la production à l'étranger où (pour les maisons de moindre importance) l'intensification des affaires sous licence devraient se poursuivre, notamment dans l'industrie des machines et des appareils, la chimie et les textiles.

Au niveau de la branche économique, le « Vorort » arrive à la conclusion que les mesures d'économie privée devaient tendre au premier chef à une collaboration plus étroite entre les entreprises. Les mesures de spécialisation et de rationalisation y prennent autant de relief que des accords sur la production et les assortiments. Une collaboration interentreprises doit notamment s'étendre à la formation du personnel, aux achats à coordonner, voire à mettre en commun et à une politique de vente conjointe, notamment pour les biens de consommation. La

# Nos bons hôtels du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements  
ci-dessous et les recommander à vos amis

<b>BONCOURT</b>	HOTEL-RESTAURANT LA LOCOMOTIVE Salles pour sociétés - Confort	(L. Gatherat) <b>(066) 75 56 63</b>
<b>COURGENAY</b>	RESTAURANT LA DILIGENCE Sa cuisine française	(Jean Cœudevez) <b>(066) 71 15 95</b>
<b>MOUTIER</b>	HOTEL SUISSE Rénové, grandes salles	(Famille M. Brioschi-Bassi) <b>(032) 93 10 37</b>
<b>MOUTIER</b>	HOTEL OASIS Chambres et restauration de 1 <sup>re</sup> classe Le rendez-vous des hommes d'affaires et des connaisseurs	(Famille R. Hirt) <b>(032) 93 41 61</b>
<b>LA NEUVEVILLE</b>	HOTEL J.-J. ROUSSEAU Relais gastronomique au bord du lac Mariage, salles pour banquets	(Jean Marty) <b>(038) 51 36 51</b>
<b>PORRENTRUUY</b>	HOTEL DU CHEVAL-BLANC 50 lits - bains - douches - ascenseurs - téléphones. Salles pour banquets - conférences - 220 - 60 - 40 places	(C. Sigrist) <b>(066) 66 11 41</b>
<b>PORRENTRUUY</b>	HOTEL TERMINUS Hôtel de 80 lits, avec douches - bains - lift Rest. français - Bar - Salle de conférence	(R. Rey) <b>(066) 66 33 71</b>
<b>SAIGNELÉGIER</b>	HOTEL BELLEVUE 3 salles pour noces et sociétés 80 lits - douche - bains - radio et télévision - tennis Membre de la Chaîne des rôtisseurs	(Hugo Marini) <b>(039) 51 16 20</b>
<b>SAIGNELÉGIER</b>	HOTEL DE LA GARE ET DU PARC Salles pour banquets et mariages Chambres tout confort, très tranquilles	(M. Jolidon-Geering) <b>(039) 51 11 21</b>
<b>SAINT-IMIÉ</b>	HOTEL DES XIII CANTONS Relais gastronomique du Jura	(C. M. Zandonella) <b>(039) 41 25 46</b>

# Loterie SEVA

**1 x 120'000**

**1 x 10'000**

**1 x 5'000**

**1 x 4'000**

**1 x 3'000**

**Tirage 2 sept.**

concentration des entreprises à l'intérieur de la Suisse comme par-dessus les frontières va se continuer.

Les mesures de politique économique nationale proposées dans l'hypothèse d'un isolement de la Suisse en matière de politique d'intégration concernent des allègements à consentir à la production indigène. On songe particulièrement à la politique de main-d'œuvre, la politique fiscale, etc. On souligne en particulier l'importance de pouvoir mieux utiliser le parc des machines par du travail en équipes supplémentaire. Dans la mesure du possible, le lieu de production doit être conservé en Suisse. Un accord commercial avec la CEE apparaît comme indispensable. Une ouverture réciproque des marchés provoquerait les plus grandes difficultés initiales aux industries axées sur le marché indigène d'abord. Mais elles aussi n'ont guère intérêt à des délais transitoires trop prolongés afin de pouvoir tirer à temps bénéfice de l'élargissement du marché.

Tous les secteurs interrogés par le « Vorort » ont mis en évidence la nécessité pour la Suisse de conserver une politique économique et un commerce extérieur autonomes et de maintenir des relations universelles. Ces branches se trouvent ainsi en accord avec la ligne que suit la politique commerciale et d'intégration suisse de longue date.

## COMMUNICATIONS OFFICIELLES

### Un memento précieux

Ainsi qu'elle le fait chaque année, l'ADIJ a édité un memento qui donne de précieuses indications sur les autorités fédérales et cantonales. Il s'agit de plus d'un véritable répertoire des représentants jurasiers dans ces autorités, qu'elles soient exécutives, législatives ou judiciaires. On y trouve également les noms des fonctionnaires supérieurs des sept districts du Jura et de Bienne nommés par le peuple.

Ce memento s'obtient au secrétariat de l'ADIJ à Reconvilier, au prix de 30 centimes l'exemplaire.

## CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

**La Suisse exportatrice.** — La Suisse, plus que la plupart des autres pays industrialisés, vit de ses exportations. Selon les dernières données disponibles, la valeur des exportations de marchandises suisses représente un quart (24,9 %) du produit national brut (valeur globale des biens et des services produits par notre économie). Seule la Belgique, réunie au Luxembourg, et les Pays-Bas dépassent cette proportion avec respectivement 44 et 35,2 %. La part du produit national brut qui provient des exportations de marchandises est, en Suisse, six fois plus élevée qu'aux Etats-Unis, deux fois plus élevée qu'en France et au Japon et une fois et demie plus élevée qu'en Italie et en Grande-Bretagne.